



Séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 19 juin 2024 à 16 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la ville de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, la mairesse de la ville d'Hudson, Chloe Hutchison, le maire de la municipalité des Cèdres, Bernard Daoust, le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau, le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, le maire suppléant de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Bruno Roy, le maire de la ville de Pincourt, Claude Comeau, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Peter Zytynsky, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Réjean Fournier, la mairesse de la municipalité de Saint-Clet, Mylène Labre, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, David McKay, le maire de la ville de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, monsieur Alexandre Lambert, directeur général par intérim, mesdames Marie-Ève Gingras-Gosselin, conseillère en communication, Catherine St-Amour, conseillère en communication et responsable des relations avec le milieu et Marie-Hélène Rivest, directrice du greffe de la MRC et greffière-trésorière par intérim.

Sont absents, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, la mairesse de la ville de Rigaud, Marie-Claude Frigault et le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Shawn Campbell.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Patrick Bousez informe les membres qu'en l'absence du greffier-trésorier, Mme Marie-Hélène Rivest fera office de greffière-trésorière par intérim.

24-06-19-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky** et résolu

d'ouvrir la séance à 16 h 17.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

24-06-19-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Bernard Daoust**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en modifiant le titre du point 4 « Suspension administrative avec traitement du directeur général et greffier-trésorier : autorisation » par « **Suspension administrative avec traitement de l'employé numéro 5 : autorisation** ».

Proposition adoptée.

3. **CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, constate que tous les membres ont reçu l'avis de convocation.

4. **SUSPENSION ADMINISTRATIVE AVEC TRAITEMENT DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 5 : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la recommandation des membres élus de la table des ressources humaines;



CONSIDÉRANT les informations portées à l'attention du conseil;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire enquête;

Monsieur Sylvain Brazeau, maire de la municipalité des Coteaux, demande le vote.

| RÉSULTAT DU VOTE SUR : 0 | | | | |
|--|------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|-------|
| Séance du CONSEIL extraordinaire : | | 19 juin 2024 | | |
| MUNICIPALITÉ | REPRÉSENTANT | POPULATION 2024-01-01 | VOTE (OUI, NON, N'EST PAS PRÉSENT) | |
| Coteau-du-Lac | Brousseau, Andrée | 7 681 | o | |
| Mudon | Hutchison, Chloé | 5 542 | o | |
| Les Cèdres | Daoust, Bernard | 7 226 | o | |
| Les Coteaux | Brazeau, Sylvain | 5 938 | n | |
| L'Île-Cadieux | Martel, Daniel | 125 | absent | |
| L'Île-Perrot | Séguin, Pierre | 11 678 | n | |
| Notre-Dame-de-l'Île-Perrot | Bruno Roy | 11 699 | o | |
| Pincourt | Comeau, Claude | 15 095 | o | |
| Pointe-des-Cascades | Zytynsky, Peter | 1 834 | n | |
| Pointe-Fortune | Bélanger, François | 593 | absent | |
| Rigaud | Frigault, Marie-Claude | 7 951 | absent | |
| Rivière-Beaudette | Ridjean Fournier | 2 651 | n | |
| Saint-Clot | Labre, Mylène | 1 734 | o | |
| Sainte-Justine-de-Norton | Campbell, Shawn | 978 | absent | |
| Sainte-Marthe | Méau, François | 1 023 | o | |
| Saint-Lazare | LaFrance, Geneviève | 27 261 | o | |
| Saint-Polycarpe | Poirier, Jean-Yves | 2 509 | n | |
| Saint-Téléphore | McKay, David | 771 | n | |
| Saint-Zotique | Chasson, Yvon | 10 245 | o | |
| Terrasse-Vaudreuil | Bourdeau, Michel | 1 929 | o | |
| Très-Saint-Rédempteur | Lemieux, Julie | 1 080 | n | |
| Vaudreuil-Dorion | Pilon Guy | 45 442 | o | |
| Vaudreuil-sur-le-Lac | Tremblay, Mario | 1 363 | o | |
| * Les articles 201 et 197 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme sont applicables. | | Majorité de vote | | |
| | | Oui | Non | |
| | | Nombre | 15 | 7 |
| | | % | 68% | 32% |
| | | Majorité en fonction de la population | | |
| | | Oui | Non | |
| | | Nombre | 131740 | 26461 |
| | | % | 83% | 17% |

POUR CES MOTIFS,

24-06-19-03 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Chloe Hutchison**
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

de suspendre administrativement avec traitement l'employé numéro 5 pour fins d'enquête.

Proposition adoptée.

5. MANDAT À LA TABLE DES RESSOURCES HUMAINES ET MANDAT À LA FIRME LORANGER MARCOUX S.E.N.C. : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la suspension administrative de l'employé numéro 5;

CONSIDÉRANT qu'une enquête doit être conduite;

CONSIDÉRANT le suivi que doivent faire les élus de ce dossier;

CONSIDÉRANT l'article 86 du Code municipal du Québec, RLRQ c C-27.1;



CONSIDÉRANT la nécessité que les membres élus de la table des ressources humaines soit accompagnée par une firme en droit du travail et de l'emploi;

POUR CES MOTIFS,

24-06-19-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Comeau** et résolu

de mandater les membres élus de la table des ressources humaines afin de faire les démarches nécessaires pour mandater une firme externe neutre afin de réaliser une enquête en lien avec les informations portées à l'attention des élus;

de mandater la firme Loranger Marcoux pour agir à titre de consultant dans le dossier impliquant l'employé numéro 5.

Proposition adoptée.

6. **NOMINATION DE M. ALEXANDRE LAMBERT À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM ET OCTROI DE LA PRIME DE REMPLACEMENT DE 15 % : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres élus de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE l'article 18.1 de la politique des cadres mentionne :

« L'employé cadre qui assure la charge de travail d'un autre employé cadre en sus de sa charge normale reçoit une prime de remplacement de 15 % de son salaire normal »

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au fonds Poursuites et autres éventualités;

POUR CES MOTIFS,

24-06-19-05 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Mylène Labre**
APPUYÉ PAR : monsieur **Bernard Daoust** et résolu

d'autoriser l'affectation intérimairement de M. Alexandre Lambert au poste de directeur général pendant l'absence du titulaire du poste, moyennant une prime de remplacement de 15 % de son salaire normal à titre de directeur général adjoint tel que prévu à la *Politique de travail des employés cadres*.

Proposition adoptée.

7. **NOMINATION DE ME MARIE-HÉLÈNE RIVEST, DIRECTRICE DU GREFFE PAR INTÉRIM À TITRE DE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM ET OCTROI DE LA PRIME DE REMPLACEMENT DE 15 % : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres élus de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE l'article 18.1 de la politique des cadres mentionne :

« L'employé cadre qui assure la charge de travail d'un autre employé cadre en sus de sa charge normale reçoit une prime de remplacement de 15 % de son salaire normal »

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au fonds Poursuites et autres éventualités;

POUR CES MOTIFS,



24-06-19-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : madame **Andrée Brosseau** et résolu

d'autoriser l'affectation intérimairement de Me Marie-Hélène Rivest, notaire et directrice du greffe par intérim au poste de greffière-trésorière par intérim pendant l'absence du titulaire du poste, moyennant une prime de remplacement de 15 % de son salaire normal à titre de directrice du greffe tel que prévu à la Politique de travail des employés cadres.

Proposition adoptée.

8. SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES DE LA MRC : AUTORISATION POUR MODIFICATION

CONSIDÉRANT la suspension administrative de l'employé numéro 5;

CONSIDÉRANT l'absence temporaire du directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels;

POUR CES MOTIFS,

24-06-19-07 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Chloe Hutchison**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

de nommer monsieur Patrick Bousez, préfet ou monsieur Pierre Séguin, préfet suppléant, comme signataires de première partie des effets bancaires de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et monsieur Alexandre Lambert, directeur général par intérim ou Me Marie-Hélène Rivest, directrice du greffe de la MRC et greffière-trésorière par intérim ou madame Linda Lecompte, agente en comptabilité et finances, comme signataires de deuxième partie des effets bancaires de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée par les citoyens.

10. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

24-06-19-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

que la séance soit levée à 16 h 31.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

MARIE-HÉLÈNE RIVEST
Directrice du greffe de la MRC et
greffière-trésorière par intérim